

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 22 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 22 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : GUILLOU Rémy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph.



DELBU2025-04-020

Mobilité et formation professionnelle : Tableau des effectifs permanents et emplois non permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le Code du travail,

Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération DEL 2022-07-141 du 5 juillet 2022 approuvant création de régies avec autonomie financière dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif ;

Vu la délibération DEL2023-11-225 du 14 novembre 2023 approuvant le référentiel RH des agents de droit privé à autonomie financière en charge du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier et/ou temporaire d'activité en application de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de recruter du personnel en qualité d'agent contractuel pour pallier aux arrêts, congés et toutes absences afin de garantir la continuité du service public,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs permanents au 1^{er} janvier 2025 tel que présenté ;
- Adopte le tableau des effectifs de la régie Guingamp-Paimpol Eau à compter au 1^{er} janvier 2025 tel que présenté ;
- Autorise le Président à recruter des agents sur emplois permanents ;
- Autorise le Président à recruter des contractuels pour pallier aux arrêts, congés et toutes absences dans la limite du tableau des effectifs ;
- Autorise le Président à recruter des contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité conformément au tableau de recensement des besoins tel que présenté ;
- Autorise le Président à recruter des contractuels pour faire face aux besoins saisonniers conformément au tableau de recensement des besoins tel que présenté ;
- Autorise le Président à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Confirme que les crédits sont prévus au budget.

EFFECTIF TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT AU 1er JANVIER 2025									
Grade	Catégorie	DHS	Nombre de postes	Postes pourvus	ETP	Effectif titulaires et stagiaires	Effectif non tit. (CDI et CDD)	H	F
Filière administrative									
DGS 40 à 80 000 hbts	A	35	1	1	1,00		1	1	
DGA 40 à 150 000 hbts	A	35	4	2	2,00	2			2
Attaché hors classe	A	35	1	0					
Attaché principal	A	35	6	5	5,00	5		3	2
Attaché principal	A	7	1	0	0,00				
Attaché	A	35	15	13	13,00	7	6	5	8
Rédacteur principal 1 ^è classe	B	35		7	7,00	6	1		7
Rédacteur principal 2 ^è classe	B	35		7	7,00	6	1		7
Rédacteur	B	35		15	15,00	8	7	4	11
Rédacteur	B	8,75		1	0,25		1	1	
Adjoint administratif principal 1 ^è classe	C	35		24	24,00	24		1	23
Adjoint administratif principal 1 ^è classe	C	28		1	0,80	1			1
Adjoint administratif principal 2 ^è classe	C	35		9	9,00	9		1	8
Adjoint administratif principal 2 ^è classe	C	30		1	0,86	1			1
Adjoint administratif	C	35		16	16,00	13	3	2	14
Adjoint administratif	C	28		1	0,80	1			1
Adjoint administratif	C	17,5		1	0,50	1			1
TOTAL filière administrative				104	102,21	84	20	18	86
Filière technique									

DGST 40 à 80 000 hbts	A	35		1	1,00	1		1	
Ingénieur principal	A	35		6	6,00	6	0		6
Ingénieur	A	35	8	7	7,00	6	1	3	4
Technicien principal 1è classe	B	35		8	8,00	6	2	6	2
Technicien principal 2è classe	B	35	13	12	12,00	12		7	5
Technicien	B	35		15	15,00	10	5	11	4
Agent de maîtrise principal	C	35		8	8,00	8		8	
Agent de maîtrise principal	C	28		1	0,80		1		1
Agent de maîtrise	C	35		11	11,00	10	1	11	
Adjoint technique principal 1è classe	C	35		35	35,00	35		30	5
Adjoint technique principal 1è classe	C	28,75		1	0,82	1			1
Adjoint technique principal 1è classe	C	28		1	0,80	1			1
Adjoint technique principal 2è classe	C	35		18	18,00	18		15	3
Adjoint technique principal 2è classe	C	30		2	1,71	2			2
Adjoint technique principal 2è classe	C	24		1	0,69	1			1
Adjoint technique principal 2è classe	C	35		34	34,00	33	1	29	5
Adjoint technique	C	30		4	3,43	4			4
Adjoint technique	C	28		3	2,40	3		1	2
TOTAL filière technique				168	165,65	157	11	122	46
Filière culturelle									
Assistant d'ens. Art. ppal 1è cl	B	20		2	2,00	1	1	1	1
Assistant d'ens. Art. ppal 1è cl	B	15,33		1	0,77		1	1	
Assistant d'ens. Art. ppal 1è cl	B	11,5		1	0,58	1		1,00	
Assistant d'ens. Art. ppal 1è cl	B	9,9		1	0,50	1			1
Assistant d'ens. Art. ppal 2è cl	B	20		1	1,00	1		1	
Assistant d'enseignement artistique	B	20		3	3,00	1	2	3	
Assistant d'ens. Art. ppal 2è cl	B	14		1	0,70		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	14,08		1	0,70		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	12		1	0,60		1,00	1,00	
Assistant d'enseignement artistique	B	11,66		1	0,58	1		1,00	
Assistant d'enseignement artistique	B	13,75		1	0,69		1	1	

Assistant d'enseignement artistique	B	12,25		1	0,61		1		1
Assistant d'enseignement artistique	B	10		1	0,50	1		1	
Assistant d'enseignement artistique	B	8,33		1	0,42		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	7		1	0,35	1,00		1	
Assistant d'enseignement artistique	B	6,5		1	0,33		1		1
Assistant d'enseignement artistique	B	5,66		1	0,28		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	4,5		1	0,23		1	1	
Assistant d'enseignement artistique	B	3,16		1	0,16		1		1
Assistant de conservation du patrimoine	B	35		2	2,00	2			2
TOTAL filière culturelle				24	15,98	10	14	17	7
Filière sociale									
Sage-femme hors classe	A	35		1	1,00	1			1
Infirmier en soins généraux cl sup	A	35		1	1,00	1			1
Infirmier en soins généraux cl normale	A	21		1	0,60		1		1
Educateur de jeunes enfants Cl except.	A	35		3	3,00	3			3
Educateur de jeunes enfants	A	35		4	4,00	2	2		4
Educateur de jeunes enfants	A	32		1	0,91		1		1
Educateur de jeunes enfants	A	31		1	0,89	1			1
Educateur de jeunes enfants	A	30		1	0,86	1			1
Educateur de jeunes enfants	A	28		4	3,20	2	2		4
Assistant socio-éducatif	A	35		1	1,00	1			1
Assistant socio-éducatif	A	28		1	0,80	1			1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	B	35		2	2,00		2		2
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	B	30		1	0,86	1			1
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	35		7	7,00	1	6		7
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	30		1	0,86	1	0		1
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	32		1	0,91		1		1
Auxiliaire de puériculture cl normale	B	28		1	0,80		1		1
Auxiliaire de soins ppal 2è cl	C	35		1	1,00	1			1
Auxiliaire de soins ppal 2è cl	C	32		2	1,83	2			2

Agent social ppal 1è cl	C	35		5	5,00	4	1		5
Agent social ppal 2è cl	C	35		4	4,00	4			4
Agent social ppal 2è cl	C	32		2	1,83	1,00	1		2
Agent social ppal 2è cl	C	30		1	0,86	1,00			1
Agent social ppal 2è cl	C	22		1	0,63	1			1
Agent social ppal 2è cl	C	20		1	0,57	1			1
Agent social	C	32		1	0,91	1			1
Agent social	C	31,5		2	1,80	2			2
Agent social	C	30		2	1,71	2			2
Agent social	C	28		1	0,80	1			1
TOTAL filière sociale				55	50,63	37	18	0	55
Filière animation									
Animateur ppal 1è cl	B	35		3	3,00	3		1	2
Animateur	B	35		3	3,00	3		1	2
Adjoint d'animation ppal 1è cl	C	35		7	7,00	7		4	3
Adjoint d'animation ppal 2è cl	C	35		4	4,00	4		1	3
Adjoint d'animation	C	35		7	7,00	7		5	2
Adjoint d'animation	C	20		1	0,57	1			1
Adjoint d'animation	C	17,5		1	0,50	1			1
Adjoint d'animation	C	17,5		1	0,50	1			1
TOTAL filière animation	C			27	25,57	27	0	12	15
Filière sportive									
Educateur des APS principal 1è classe	B	35		4	4,00	4		4	
Educateur des APS principal 2è classe	B	35		3	3,00	3		3	
Educateur des APS	B	35		9	9,00	2	7	6	3
TOTAL filière sportive				16	16,00	9	7	13	3
TOTAL TOUTES FILIERES				394	376,04	324	70	182	212

Il est précisé que les contrats de projet et les emplois contractuels de droit privé lié à la régie d'eau et d'assainissement ne figurent pas dans le tableau des effectifs permanents

Par ailleurs, en prévision des vacances scolaires et de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de Guingamp-Paimpol pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités, en particulier pour les services identifiés dans le tableau ci-dessous pour l'année 2025 :

Grade	Effectif	ETP	Durée du contrat en mois	Service
ETAPS	1	35	8	Pôle nautique
ETAPS	9	35	2	Pôle nautique
Adjoint technique	2	35	5	Voirie
Adjoint d'animation (61 saisonniers + 21 stagiaires BAFA)	61	35	2	Jeunesse
Adjoint d'animation	15	35	2	Enfance
ETAPS	1	35	2	Piscine
Adjoint technique	2	35	2	Piscine
Adjoint administratif	1	35	6	Ecole de musique
Adjoint technique	22	28	2	Collecte des OM
Adjoint technique	10	28	2	Déchèterie
TOTAL	124	111		

Délibération

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/25

ID : 022-200067981-20250422-DELBUE2025_04_20-DE

Ensuite, les services de Guingamp-Paimpol agglomération peuvent rencontrer des accroissements temporaires d'activités nécessitant de recourir à des agents contractuels figurant dans le tableau ci-dessous :

Filière	Catégorie	ETP
Administrative	A	1
Technique	A	0,5
Médico-sociale	A	2
TOTAL CATEGORIE A		3,5
Administrative	B	2
Technique	B	2
Médico-sociale	B	3
Animation	B	1
Culturelle	B	0,5
Sportive	B	2,5
TOTAL CATEGORIE B		11
Administrative	C	3
Technique	C	10
Médico-sociale	C	1
Animation	C	7
Sportive	C	0,5
TOTAL CATEGORIE C		21,5
TOTAL GENERAL		36

Enfin, les effectifs recensés au 1^{er} janvier 2025 au sein de la régie Guingamp-Paimpol Eau sont les suivants :

EFFECTIFS PERMANENTS AU 01/01/25 - REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT							
Catégorie (agents de droit public)	Catégorie du référentiel RH (agents de droit privé)	DHS	Effectif total	ETP	Effectif agent de droit public	Effectif agent de droit privé	Nombre de postes vacants
A	/	35	1	1	1		0
A	7	35	2	2	2		0
A	6	35	2	2	1		1
B	5	35	9	9	8	1	0
C	4	35	1	1		1	0
C	3	35	19	18.5	9.5	8	1
TOTAL			34	33.5	21.5	10	2

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

